

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le vendredi 11 janvier 2019, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les présentes délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L'an **DEUX MIL DIX-NEUF**, le **jeudi 17 janvier**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni salle de l'Orangerie à Montbrison, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Alain GAUTHIER, Mme Catherine DOUBLET, M. Jean-Yves BONNEFOY, Mme Jeanine PALOULIAN, Mme Françoise GROSSMANN, M. Gérard VERNET, Mme Martine GRIVILLERS, M. Claude BERTIER, adjoints, Mme Jacqueline VIALLA, Mme Christiane BAYET, M. Joël PUTIGNIER, Mme Claudine POYET, Mme Nadine MOUNIER, Mme Mireille de la CELLERY, M. Abderrahim BENTAYEB, M. Pierre CONTRINO, Mme Cindy GIARDINA, Mme Sylviane LASSABLIERE, M. Bernard THIZY, M. Bruno CHANVILLARD, Mme Liliane FAURE, M. Norbert THIZY, Mme Raymonde BLANC, conseillers

Absents : M. Olivier GAULIN, M. Gérard BONNAUD, M. Jean-Paul FORESTIER, Mme Thérèse GAGNAIRE, Mme Caroline COLOMBAN, M. Thomas GUERIN, M. Nabil TALIDI, Mme Cécile MARRIETTE, Mme Bernadette PLASSE.

M. Olivier GAULIN avait donné pouvoir à Mme Jeanine PALOULIAN, M. Gérard BONNAUD à Mme Martine GRIVILLERS, M. Jean-Paul FORESTIER à Mme Catherine DOUBLET, Mme Thérèse GAGNAIRE à Mme Claudine POYET, Mme Caroline COLOMBAN à M. Jean-Yves BONNEFOY, M. Thomas GUERIN à M. Pierre CONTRINO, Mme Cécile MARRIETTE à M. Alain GAUTHIER, Mme Bernadette PLASSE à Mme Raymonde BLANC.

Secrétaire : Mme Nadine MOUNIER.

En préambule, M. le Maire demande annonce au Conseil Municipal le retrait de la question concernant la **Délégation de maîtrise d'ouvrage au SIEL pour les travaux de dissimulation de réseaux rue Précomtal** car il a reçu cet après-midi-même de nouveaux chiffres de la part du SIEL.

. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2018	APPROUVÉ A 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION
. Intercommunalité - Avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun « commande publique / assistance juridique » - Approbation et autorisation du Maire à le signer  La commune est adhérente au service commun « commande publique/assistance juridique » porté par Loire Forez agglomération. La facturation de la partie « marchés publics » s'effectue par application d'un coefficient aux procédures mises en œuvre. Afin	APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

<p>de corréler davantage la réalité du temps passé pour chacune des procédures « marchés », il est proposé de modifier l'annexe 1 de la convention fixant les unités d'œuvres affectées à chacune des procédures.</p> <p>Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°2 et autoriser M. le Maire à le signer.</p>																			
<p><b>. Finances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du FSIL 2019</b></li> </ul> <p>Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir déposer les demandes de subventions suivantes au titre de la DETR et du FSIL 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une subvention de 107 000 € pour la réalisation d'un terrain synthétique au Stade de la Madeleine, le montant des travaux étant estimé à 533 000 € HT,</li> <li>➤ Une subvention de 20 000 € pour la réfection des cours de récréation de l'école d'Estiallet, le montant des travaux étant estimé à 94 000 € HT.</li> </ul>	<b>APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ</b>																		
<p><b>- Budget Eau 2019 - Approbation d'un emprunt</b></p> <p>Dans le cadre du financement des dépenses d'investissement du budget Eau sur l'exercice 2018, il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à souscrire un emprunt au taux de 1.26 % accordé par la Banque Postale et d'autoriser la signature de toutes les pièces nécessaires. Ses caractéristiques sont les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="92 779 1298 1137"> <tbody> <tr> <td>Caractéristiques</td><td>Emprunt</td></tr> <tr> <td>Montant</td><td>530 000 €</td></tr> <tr> <td>Durée</td><td>15 ans</td></tr> <tr> <td>Périodicité</td><td>Trimestrielle</td></tr> <tr> <td>Taux fixe</td><td>1.26 %</td></tr> <tr> <td>Profil d'amortissement</td><td>Constant</td></tr> <tr> <td>Condition de remboursement anticipé volontaire</td><td>Avec indemnités</td></tr> <tr> <td>Modalité de révision</td><td>Sans objet</td></tr> <tr> <td>Classification Gissler</td><td>1A</td></tr> </tbody> </table> <p>Cet emprunt, inscrit en restes à réaliser, sera engagé courant février 2019.</p>	Caractéristiques	Emprunt	Montant	530 000 €	Durée	15 ans	Périodicité	Trimestrielle	Taux fixe	1.26 %	Profil d'amortissement	Constant	Condition de remboursement anticipé volontaire	Avec indemnités	Modalité de révision	Sans objet	Classification Gissler	1A	<b>APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ</b>
Caractéristiques	Emprunt																		
Montant	530 000 €																		
Durée	15 ans																		
Périodicité	Trimestrielle																		
Taux fixe	1.26 %																		
Profil d'amortissement	Constant																		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Avec indemnités																		
Modalité de révision	Sans objet																		
Classification Gissler	1A																		

<p><b>. Commande Publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché de fourniture et acheminement de gaz pour l'ensemble des sites de la commune - Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation et de signer le marché à intervenir</li> </ul> <p>L'actuel marché de fournitures de gaz prend fin au 28 février 2019. Loire Forez agglomération propose de constituer un groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour couvrir les 10 mois entre ces deux dates et au regard des sommes en jeu (environ 200 000 € HT), il convient de conclure un nouveau marché. Pour ce faire, il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre multi attributaires qui donnera lieu à la passation d'un marché subséquent (au regard de la fluctuation des prix dans ce secteur) pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2019. Il est proposé de limiter le nombre d'attributaires de l'accord cadre à 3 et de fixer comme critères de sélection la qualité technique de l'offre /80 et le prix d'acheminement /20. Dans le cadre du marché subséquent, les critères seront la valeur technique /30 et le prix /70.</p> <p>Il sera proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à lancer la consultation dans les conditions décrites ci-dessus et l'autoriser à signer les accords-cadres et le marché subséquent qui en découlera ainsi que leurs éventuels avenants.</p>	<p><b>APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ</b></p>
<p><b>- Marchés de travaux de construction et rénovation des vestiaires du stade de Montplaisir - Approbation et autorisation de signer</b></p> <p>Suite à la délivrance du permis de construire pour la construction de nouveaux vestiaires et la rénovation des vestiaires existants du stade de Montplaisir, une consultation a été lancée pour la réalisation d'une partie de ces travaux, le reste des travaux étant réalisés en régie par les services municipaux. Ainsi, un avis de publicité est paru le 15 novembre 2018 fixant une date limite de remise des offres au 17 décembre 2018. Le marché, passé sous la forme d'une procédure adaptée, est découpé en 4 lots:</p> <p>lot 1 : charpente - couverture - zinguerie      lot 2 : menuiseries extérieures      lot 3 : façades      lot 4 : ventilation - chauffage - plomberie.</p> <p>Les critères de sélection des offres sont : la valeur technique /60 et le prix /40.</p> <p>Les entreprises suivantes ont remis une offre :</p> <p>lot 1 : Libercier - Super - Reynaud - AMC charpente - JM charpente      lot 2 : menuiseries du Forez      lot 4 : Ferrard - Benecy - Neel</p> <p>Aucune offre n'a été remise pour le lot 3 qu'il est donc proposé de déclarer infructueux. Un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence sera donc lancé pour attribuer ce lot.</p>	<p><b>APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ</b></p>

<p>Les offres remises pour le lot 4 étant toutes supérieures à l'estimation, il est proposé de déclarer ce lot sans suite. Une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée sera lancée après que des ajustements aient été apportés au cahier des charges.</p> <p>Concernant les 2 lots restants, il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attribuer           <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ le lot 1 à l'entreprise AMC charpente pour un montant de 35 331.18 €HT</li> <li>➢ le lot 2 à l'entreprise Menuiserie du Forez pour un montant de 54 900 € HT</li> </ul> </li> <li>- autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants et les éventuels avenants à intervenir</li> </ul>	
<p><b>- Délégation de maîtrise d'ouvrage au SIEL pour les travaux d'éclairage du terrain de football de la Madeleine</b></p> <p>La Ville de Montbrison souhaite renouveler l'éclairage du terrain de football de la Madeleine. Conformément à ses statuts, le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Ainsi, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et perçoit en lieu et place de la commune les éventuelles subventions attribuées par le Département, la Région, ou l'Union européenne.</p> <p>Le montant des travaux s'élève à 52 389 € HT dont 51 341 € à la charge de la commune.</p> <p>Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIEL des travaux d'éclairage du terrain de football de la Madeleine, étant entendu que le montant du fonds de concours sera ajusté au montant réel des travaux, autoriser M. le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dernier et décider d'amortir ce fonds de concours sur 10 années.</p>	<b>APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ</b>
<p><b>. Social - FRPA - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire de l'avenant n°1</b></p> <p>Conformément à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, tous les foyers-logements autorisés sont devenus au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des résidences autonomie.</p> <p>Le Département de la Loire compte 27 résidences autonomie pour personnes âgées, pour un nombre de 1 668 logements autorisés.</p> <p>La loi prévoit un socle minimum de prestations que les résidences autonomie doivent obligatoirement fournir d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ainsi que de nouvelles règles relatives aux types de publics accueillis.</p> <p>Par ailleurs, un forfait autonomie doit être attribué par le Département, au titre de la Conférence des financeurs, pour accompagner des actions de prévention.</p> <p>Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) doit ainsi être conclu entre le Président du Département et le gestionnaire de l'établissement et, le cas échéant, avec le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé en cas de bénéfice d'un forfait soins.</p> <p>Un CPOM a été signé entre le Département de la Loire et la Ville de Montbrison le 12 octobre 2017. Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver et autoriser la signature de l'avenant n°1, lequel a pour objet de définir les objectifs à atteindre par la Résidence Autonomie en matière de prévention ainsi que les moyens alloués à cet effet</p>	<b>APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ</b>

<p>en contrepartie de quoi une subvention de 19 028 € sera versée à la Ville sur le Budget Annexe FRPA. Ces objectifs découlent du programme coordonné de prévention arrêté par la Conférence départementale des financeurs, des besoins recensés parmi les personnes âgées de l'établissement et des actions déjà réalisées.</p>	
<p><b>. Education, Jeunesse et Sports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions de mise à disposition d'agents avec le Centre Social et la Maison des Jeunes et de la Culture du Montbrisonnais</li> </ul> <p>La Ville de Montbrison souhaite créer une structure dénommée « Espace Jeunes », en partenariat avec la MJC du Montbrisonnais et le Centre Social de Montbrison, afin d'accueillir et de proposer des animations aux jeunes de 11 à 17 ans sur son territoire. Cette structure sera constituée en s'appuyant sur les trois structures d'accueil existantes que sont l'Espace Jeunes Municipal, le Centre Social et la MJC du Montbrisonnais. Pour cela, la MJC et le Centre Social mettront à disposition le personnel habituellement consacré à ces animations et ce, pour 70% d'un équivalent temps plein chacun. Les conventions présentées ont pour objet de définir et préciser l'ensemble des modalités des mises à disposition de personnels. Il sera donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions avec chacune des deux associations parties prenantes et d'autoriser M. le Maire à les signer ainsi que leurs éventuels avenants.</p>	<p><b>APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ</b></p>
<p>- Tarifs 2019 - Ajout</p> <p>La mise en place d'un Espace Jeunes Mutualisé, en partenariat avec la MJC du Montbrisonnais et le Centre Social de Montbrison, est actuellement en cours. Cet accueil sera habilité en Accueil de Loisirs Sans Hébergement auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ce qui permet de prétendre à la mise en place d'un conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de percevoir des prestations de service liées aux présences horaires des jeunes accueillis. Néanmoins, cette prestation ne peut être versée que dans le cadre d'accueils payants. Actuellement, les temps « d'accueil libre » proposés par l'Espace Jeunes sont gratuits, ne pouvant donc être pris en compte par la Caisse d'Allocations Familiales, et les différents temps d'activités proposés par l'Espace Jeunes sont actuellement assujettis aux tarifs du Centre de Loisirs Paul Cézanne. Il sera donc proposé la mise en place de tarifs annuels, sous la forme d'une adhésion, permettant à tous les jeunes de fréquenter la structure « Espace Jeunes ». Ces tarifs prennent en compte les quotients familiaux des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ QF inf à 534 € : Montbrisonnais 5 € (extérieurs 7,50 €)</li> <li>○ QF de 535 à 700 € : Montbrisonnais 7 € (extérieurs 10,50 €)</li> <li>○ QF de 701 à 780 € : Montbrisonnais 8 € (extérieurs 12 €)</li> <li>○ QF de 781 à 931 € : Montbrisonnais 9 € (extérieurs 13,50 €)</li> <li>○ QF de 932 à 1 635 € : Montbrisonnais 13 € (extérieurs 19,50 €)</li> <li>○ QF sup à 1 635 € : Montbrisonnais 16 € (extérieurs 24 €)</li> </ul> <p>Il sera donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs proposés.</p>	<p><b>APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention d'objectifs et de financements Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales - Avenant n°1</li> </ul> <p>Par délibération du 20 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de financement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales.</p> <p>Or, en cohérence avec les orientations de la branche Famille en faveur de l'accompagnement du parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans qui vise à poursuivre le soutien aux ALSH, premier mode d'accueil de l'école, par le biais de la Pso Alsh et de sa participation au Plan Mercredi, la convention d'objectifs et de financement ALSH « Périscolaire » doit être modifiée.</p> <p>L'avenant proposé a pour objet de remplacer et modifier les articles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1-1 : Les objectifs poursuivis par la subvention de prestation de service ALSH « Périscolaire »</li> <li>- 1-2 : Le mode de calcul de la subvention dite prestation de service ALSH « Périscolaire »</li> </ul> <p>Ajouter un article portant sur les modalités de la subvention dite bonification «Plan Mercredi »</p> <p>Cet avenant permettra de prendre en compte l'ouverture de l'accueil périscolaire du mercredi sur l'ensemble de la journée et de dégager les financements tels que décrits ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Périscolaire » : Montant de la prestation de service = <math>30\% \times \text{prix de revient dans la limite d'un prix plafond} \times \text{nombre d'actes ouvrant droit} \times \text{taux de ressortissants du régime général}</math>. Le prix plafond est fixé annuellement par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales</li> <li>- Pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Périscolaire Plan Mercredi » : Nouvelles heures <math>\times</math> Montant horaire fixé par la Cnaf <math>\times</math> Taux Régime Général de la Pso Périscolaire</li> </ul> <p>Il sera donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financements Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire et d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant.</p>	<b>APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ</b>
<p><b>. Ressources Humaines - Mise à Jour - Délibération créant les emplois budgétaires de la collectivité et autorisant le recours aux personnels contractuels</b></p> <p>En concertation avec le Trésor Public, pour des besoins réglementaires, il sera proposé au Conseil Municipal de mettre à jour par une délibération récapitulative au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la création de tous les emplois budgétaires de la collectivité ainsi que de prévoir les modalités de recours au personnel contractuel. Cette délibération sera actualisée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les éventuelles créations et suppressions d'emplois devront apparaître et ajuster la présente délibération.</p>	<b>APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ</b>

**. Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire**

17 octobre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme DUMONT née REYNARD Monique, Marie, pour une durée de 15 ANS et une surface de 5,00 m<sup>2</sup>, pour un montant de 257.50 €

22 octobre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme COTTIER née DE CILLIA Claudette, Françoise, Julienne, pour une durée de 15 ANS et une surface de 4,32 m<sup>2</sup>, pour un montant de 222.48 €.

23 octobre 2018 : décisions approuvant le renouvellement de deux concessions au cimetière de MONTBRISON pour une durée de 10 ANS, l'une d'une surface de 5,00 m<sup>2</sup>, pour un montant de 190.50 € et l'autre d'une surface de 2,40 m<sup>2</sup>, pour un montant de 91.44 € par Mme GATTE Marcelle, Jeanne, Valentine,

25 octobre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme MARCONNET née RIVIÈRE Marie, Pierrette, Claudia, pour une durée de 10 ANS et une surface de 2,70 m<sup>2</sup>, pour un montant de 102.87 €.

26 octobre 2018 : décision approuvant l'achat d'une concession au cimetière de MOINGT par M. CHEZE Daniel, Robert, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,50 m<sup>2</sup>, pour un montant de 128.75 €.

26 octobre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au Cimetière de MONTBRISON par Madame CHAUT née PALMIER Yvonne, Marie, Antoinette, pour une durée de 10 ANS et une surface de 5,40 m<sup>2</sup>, pour un montant de 205.74 €.

29 octobre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par M. MONCORGER Jean-Claude, pour une durée de 15 ANS et une surface de 5,52 m<sup>2</sup>, pour un montant de 284.28 €.

29 octobre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme SBALCHIERO Josiane, pour une durée de 15 ANS et une surface de 4,32 m<sup>2</sup>, pour un montant de 222.48 €.

2 novembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme GASTON née PIGNARD Claudette, Janine, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,40 m<sup>2</sup>, pour un montant de 123.60 €.

2 novembre 2018 : décision approuvant l'achat d'une case de columbarium au cimetière de MONTBRISON par Mme MASTROSIMONE née RÉVEILLÉ Chrystelle, Monique, Marie, pour une durée de 10 ANS et une surface de 0,25 m<sup>2</sup>, pour un montant de 416.40 € et 98.90 € (porte) soit un montant total de 515.30 €.

6 novembre 2018 : décision approuvant l'achat d'une concession au cimetière de MOINGT par M. PEURIERE Xavier et Mme PEURIERE née THIERS Françoise, pour une durée de 15 ANS et une surface de 5,00 m<sup>2</sup>, pour un montant de 257.50 €.

8 novembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par M. OLIVIER Antoine, Ange, Marius, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,70 m<sup>2</sup>, pour un montant de 139.05 €.

9 novembre 2018 : décision approuvant l'achat d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme GUILLEMIN née LABLAINE Danièle et Monsieur OLIVIER Antoine, Ange, Marius, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,88 m<sup>2</sup>, pour un montant de 148.32 €.

12 novembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme POUILLON née FOURRIER Liliane, Paule, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,50 m<sup>2</sup>, pour un montant de 128.75 €.

12 novembre 2018 : décision approuvant l'achat d'une case de columbarium au cimetière de MONTBRISON par Mme JEANNE Leslie, Tania, Sophie, pour une durée de 10 ANS et une surface de 0,25 m<sup>2</sup>, pour un montant de 416.40 € et 98.90 € pour la porte, soit un montant total de 515.30 €.

13 novembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme BALICHARD née DECAUX Christiane, Jacqueline, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,50 m<sup>2</sup>, pour un montant de 128.75 €.

19 novembre 2018 : décision approuvant l'achat d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Monsieur MOUSSAID Marc, pour une durée de 10 ANS et une surface de 2,70 m<sup>2</sup>, pour un montant de 102.87 €.

20 novembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par M. LAPEYRE Jean, Paul, Marie, pour une durée de 10 ANS et une surface de 5,40 m<sup>2</sup>, pour un montant de 205.74 €.

20 novembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par M. FOUQUET Alain, Jacques, Marius, pour une durée de 30 ANS et une surface de 2,70 m<sup>2</sup>, pour un montant de 354.78 €.

26 novembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par M. FOURNIER Jean-Paul, Léo, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,70 m<sup>2</sup>, pour un montant de 139.05 €.

29 novembre 2018 : décision approuvant l'achat d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Monsieur RIÉDLÉ Jean-Claude, Guy, Albert et par Mme RIÉDLÉ née GIUGE Janine, Claude, pour une durée de 50 ANS et une surface de 5,40 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 240.38 €.

4 décembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par M. LASHERMES Jacques, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,70 m<sup>2</sup>, pour un montant de 139.05 €.

4 décembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme FORESTIER née GARAND Claude, Marguerite, Antoinette, pour une durée de 10 ANS et une surface de 2,70 m<sup>2</sup>, pour un montant de 102.87 €.

4 décembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme GROSSAT née TISSIER Berthe, pour une durée de 10 ANS et une surface de 2,70 m<sup>2</sup>, pour un montant de 102.87 €.

10 décembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par M. MANSUY Ronald et Mme BEGONIN Natacha, Marie, Cécile née MANSUY, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,50 m<sup>2</sup>, pour un montant de 128.75 €.

13 décembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par M. QUETANT Nicolas, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,70 m<sup>2</sup>, pour un montant de 139.05 €.

18 décembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MOINGT par Mme RENAULT née MATHIAS Chantal, Marie-Aimée, Anne, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,50 m<sup>2</sup>, pour un montant de 128.75 €.

20 décembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par M. THIOLIER Gérard, Claude et par Mme FRESSINET née THIOLIER Gisèle, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,70 m<sup>2</sup>, pour un montant de 139.05 €.

27 décembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MOINGT par M. ROUX, nom d'usage ROUX-VALLEJO, Thierry, Pierre, Marc, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,50 m<sup>2</sup>, pour un montant de 128.75 €.

28 décembre 2018 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au cimetière de MONTBRISON par Mme MATHIAS née THIZY Nicole, Marie-Claude, pour une durée de 15 ANS et une surface de 5,00 m<sup>2</sup>, pour un montant de 257.50 €.

2018/47/D	décision demandant une subvention DRAC de 7000 € pour la numérisation des collections du Musée d'Allard
2018/48/D	décision demandant une subvention DRAC de 5000 € pour l'exposition temporaire du 19 mai au 20 octobre 2019 "ARBRE" du Musée d'Allard
2018/49/D	Décision approuvant une convention de dépôt d'œuvres avec la Maison d'enfants JB d'Allard
2018/50/D	demande de subventions auprès du CNV pour l'aménagement et l'équipement de la salle du Théâtre des Pénitents
2018/51/D	Décision approuvant la signature d'un avenant au bail entre Loire Habitat et l'Association Conseil Citoyen du Quartier de Beauregard autorisant la reprise de ce bail par la Ville de Montbrison
2018/52/D	Décision de préemption d'un terrain d'une surface de 81 m <sup>2</sup> situé impasse de l'abbaye pour conserver le gabarit de la voie et faciliter le retournement des véhicules
2019/02/D	Décision approuvant une convention d'occupation entre la Ville de Montbrison, l'association immobilière du Vizézy et l'association des Amis de la Coline du Calvaire